

Comment consulter un plan cadastral et des feuilles parcellaires ?

Publié le 14 janvier 2020

➤ **Via le service en ligne sur Internet** (<https://www.cadastre.gouv.fr/>)

Ce site offre la possibilité de consulter en ligne le plan cadastral sur l'ensemble du territoire national et d'imprimer gratuitement des extraits de plan.

La recherche s'effectue par adresse ou par références cadastrales, celle par nom du propriétaire d'une parcelle n'est pas possible.

➤ **En Mairie**

Votre demande de renseignement cadastral doit être effectuée par courrier (simple ou recommandé) et comporter dans tous les cas :

- Vos nom et prénom (ou votre raison sociale si vous faites cette demande en tant que représentant d'une personne morale),
- Les coordonnées de la parcelle concernée (adresse et références cadastrales).

Les informations vous seront communiquées par courrier (ou par voie électronique si vous en faites la demande).

Sur le même thème

URBANISME

Comment est calculée la taxe d'aménagement ?

🔍 Consulter la réponse

URBANISME

Quel lien entre la taxe d'aménagement et les impôts locaux ?

🔍 Consulter la réponse

URBANISME

Quelles règles faut-il respecter pour construire un puits dans son jardin ?

🔍 Consulter la réponse

URBANISME

Je souhaite construire un abri de voiture, faut-il une autorisation d'urbanisme ?

🔍 Consulter la réponse

URBANISME

Je souhaite construire un abri de jardin, faut-il une autorisation d'urbanisme ?

🔍 Consulter la réponse



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

Nos horaires d'ouverture
Lundi au jeudi
8h30-12h30 | 13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)